

RALLYE

Paris, le 15 mai 2017

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 mai 2017

Compte-rendu

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 10 mai 2017 au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel à Paris 8^{ème} arrondissement, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 301 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 32 972 180 actions (soit 67,53% des actions ayant le droit de vote) et représentant 60 777 054 voix ;
- 306 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 32 972 737 actions (soit 67,53% des actions ayant le droit de vote) et représentant 60 777 501 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*troisième résolution*) se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,40 € par action mis en paiement le 9 juin 2017 (date de détachement : 18 mai 2017).

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en actions du 18 mai 2017 au 31 mai 2017 (*quatrième résolution*)

De même, l'Assemblée générale a approuvé la convention réglementée concernant les avenants n°3 et 4 de la convention de conseil stratégique conclue avec la société Euris (*cinquième résolution*).

L'assemblée générale a nommé pour une durée d'une année Madame Anne YANNIC en qualité d'administratrice (*sixième résolution*)

Elle a renouvelé pour une durée d'une année le mandat d'administrateur de Madame Catherine FULCONIS et de Messieurs Philippe CHARRIER, Jacques DUMAS, Jean-Charles NAOURI, et des sociétés Finatis, Foncière Euris, Euris et Saris (*septième à quatorzième résolutions*).

Par ailleurs, l'Assemblée générale, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL arrivait à échéance, a décidé de ne pas pourvoir le poste vacant (*quinzième résolution*). Elle a ensuite nommé en qualité de censeur, pour une durée de 1 an, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL (*seizième résolution*) et renouvelé dans ses fonctions de censeur, également pour une durée d'un an, Monsieur Christian PAILLOT (*dix-septième résolution*).

L'Assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Yong et Autres pour une durée de six exercices (*dix-huitième résolution*).

L'Assemblée générale a également émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Jean-Charles Naouri, Président du conseil d'administration, à Monsieur Didier CARLIER, Directeur général et Monsieur Franck HATTAB, Directeur général délégué (*dix-neuvième à vingt-et-unième résolution*).

L'Assemblée générale a approuvé la rémunération fixe attribuable à Monsieur Didier CARLIER, en raison de son mandat de Directeur général jusqu'au 3 avril 2017 (*vingt-deuxième résolution*) ainsi que la rémunération fixe attribuable à Monsieur Franck HATTAB, en raison de son mandat de Directeur général délégué jusqu'au 3 avril 2017 (*vingt-troisième résolution*). Elle a également approuvé des principes et des critères de détermination, de répartition des éléments de la rémunération de Monsieur Franck HATTAB, Directeur général à compter du 4 avril 2017 (*vingt-quatrième résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*vingt-cinquième résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière.

Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*vingt-sixième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*vingt-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier (*vingt-huitième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*vingt-neuvième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription (*trentième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*trente-et-unième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*trente-deuxième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*trente-troisième résolution*) ;
- limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 66 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 15 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises, ou en unités monétaires composites (*trente-quatrième résolution*).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options d'achat d'actions (*trente-cinquième résolution*) et des options de souscription d'actions (*trente-sixième résolution*) ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions de la Société (*trente-septième résolution*) au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale. Les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent être bénéficiaires ni d'options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à :

- augmenter le capital social ou céder des actions autodétenues au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale (*trente-huitième résolution*) ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*trente-neuvième résolution*).

Puis, l'Assemblée générale a approuvé la modification du 2e alinéa de l'article 4 des statuts et du 2e alinéa du paragraphe IV de l'article 25 des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur (*quarantième résolution*) et a délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société pour les mettre en conformité avec toutes dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale (*quarante-et-unième résolution*). Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*quarante-deuxième résolution*).

Résultat des votes

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n° 1	Approbation des comptes annuels	100,00%	60 777 054	0,0000%	0		
n° 2	Approbation des comptes consolidés	100,00%	60 777 054	0,0000%	0		
n° 3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,9982%	60 775 978	0,0018%	1 076		
n°4	Paiement du dividende en actions	99,63%	60 550 723	0,3724%	226 331		
n°5	Convention réglementée : approbation des avenants n°3 et 4 à la convention de conseil stratégique conclu avec la société Euris	95,7487%	58 164 173	4,2470%	2 579 941	0,0043%	2 600
n°6	Nomination de Madame Anne Yanic	99,9932%	60 772 922	0,0068%	4 132		
n°7	Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Charrier	99,9237%	60 730 697	0,0763%	46 357		
n° 8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas	99,6208%	60 546 563	0,3792%	230 491		
n° 9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Fulconis	99,9572%	60 751 055	0,0428%	25 999		
n° 10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri	99,6169%	60 544 234	0,3831%	232 820		
n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis	99,6225%	60 547 639	0,3775%	229 415		
n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris	99,6225%	60 547 639	0,3775%	229 415		
n° 13	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris	99,1725%	60 274 133	0,8275%	502 921		
n° 14	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Saris	98,4326%	59 824 448	1,5674%	952 606		
n° 15	Vacance d'un poste d'administrateur	99,9982%	60 775 978	0,0018%	1 076		
n° 16	Nomination de Monsieur Jean Chodron de Courcel en qualité de censeur	95,2202%	57 872 010	4,7798%	2 905 044		
n° 17	Renouvellement de Monsieur Christian Paillot, en qualité de censeur	95,2154%	57 869 086	4,7846%	2 907 968		
n°18	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes Ernst & Young et Autres	99,9164%	60 726 242	0,0836%	50 812		
n°19	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2016 à Monsieur Jean-Charles Naouri, président du conseil d'administration	96,6113%	58 717 477	3,3887%	2 059 577		
n°20	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2016 à Monsieur Didier Carlier, directeur général	96,1011%	58 407 428	3,8989%	2 369 626		
n°21	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2016 à Monsieur Franck Hattab, directeur général délégué	96,1011%	58 407 428	3,8989%	2 369 626		
n°22	Approbation de la rémunération fixe attribuable à Monsieur Didier CARLIER, en raison de son mandat de Directeur général jusqu'au 3 avril 2017	96,6340%	58 731 310	3,3660%	2 045 744		
n°23	Approbation de la rémunération fixe attribuable à Monsieur Franck HATTAB, en raison de son mandat de Directeur général délégué jusqu'au 3 avril 2017	96,6340%	58 731 310	3,3660%	2 045 744		
n°24	Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition des éléments de la rémunération du Directeur général à compter du 4 avril 2017	96,6340%	58 731 310	3,3660%	2 045 744		
n° 25	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions	96,6709%	58 753 720	3,3291%	2 023 334		

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n° 26	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute autre société dont elle détient directement ou indirectement une participation avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,5412%	60 498 678	0,4588%	278 823	-	-
n°27	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute autre société dont elle détient directement ou indirectement une participation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public	98,9074%	60 113 419	1,0926%	664 082	-	-
n°28	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L 411-2, II du Code monétaire et financier	98,8403%	60 072 672	1,1597%	704 829		
n° 29	Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	98,8435%	60 074 606	1,1565%	702 895	-	
n°30	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes de souscriptions excédentaires	98,4905%	59 860 060	1,5095%	917 441		
n°31	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	99,96%	60 752 515	0,0411%	24 986		-
n°32	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	99,7947%	60 652 705	0,2053%	124 796		
n°33	Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	99,0859%	60 221 914	0,9141%	555 587		
n°34	Limitation globale des autorisations	98,6799%	59 975 160	1,3201%	802 341		
n°35	Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	95,2138%	57 868 575	4,7862%	2 908 926		
n°36	Autorisation de consentir des options d'achat d'actions	95,2138%	57 868 589	4,7862%	2 908 912		
n°37	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société	95,2153%	57 869 500	4,7847%	2 908 001	-	
n°38	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés	99,0821%	60 219 629	0,9179%	557 872		
n°39	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	99,9994%	60 777 125	0,0006%	376		
n°40	Modification des articles 4 et 25 des statuts	100,0000%	60 777 501	0,0000%	0		
n°41	Délégation conférée au conseil à l'effet d'apporter toutes modifications nécessaires à la mise en conformité des statuts avec toutes dispositions législatives et réglementaires.	96,3434%	58 555 123	3,6566%	2 222 378		
n°42	Pouvoirs	100,0000%	60 777 501	0,0000%	0		

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73